

D. REPARTITION BENEFICIAIRE

Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 24 avril 2007 se prononcera sur le projet suivant de répartition du bénéfice.

BENEFICE A AFFECTER

○ Bénéfice de l'exercice après impôts	1.790.511 €
○ Réserves immunisées	5.070 €
○ Bénéfice de l'exercice à affecter	1.795.581 €
○ Report antérieur	12.365.818 €
○ Solde bénéficiaire à affecter	14.161.399 €

REPARTITION BENEFICIAIRE

* Affectation à la réserve légale 0,00 €

* Attribution d'un dividende brut ordinaire de 10,93 €
à chacune des 57.652 parts sociales, soit un total de 630.136 €
Après déduction du précompte mobilier de 25 %,
le dividende net ordinaire s'établira à 8,20 € par part sociale

* Attribution d'un dividende brut extraordinaire de 9,07 €
à chacune des 57.652 parts sociales, soit un total de 522.904 €
Après déduction du précompte mobilier de 25 %,
le dividende net extraordinaire s'établira à 6,80 €
par part sociale.

* Report à nouveau 13.008.358 €

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale, le dividende net ordinaire de 8,20 € par part sociale et le dividende net extraordinaire de 6,80 € par part sociale seront payables pour les actions nominatives et pour les actions au porteur à partir du 7 mai 2007 respectivement contre remise des coupons n° 45 et n° 46 aux guichets des sièges et agences de la FORTIS BANQUE.

E. DECHARGE AUX ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRE

Comptes annuels au 31.12.2006 de la S.A. CIMESCAUT

Conformément à l'article 554 du Code des Sociétés, nous vous demandons d'accorder pour l'exercice écoulé la décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur mandat et la décharge au Commissaire pour son mandat.